



Communiqué
MAIRIE DES MOUTIERS EN RETZ
CORONAVIRUS – COVID-19

POINT DE SITUATION N° 3

Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

En ce début de semaine, je voudrais en premier lieu vous dire combien je comprends les difficultés auxquelles vous êtes confrontés pendant cette période si particulière, et partager avec vous quelques informations qui me semblent utiles pour que tous les efforts réalisés à ce jour puissent continuer de porter leur fruit, au moment où la circulation virale augmente.

Circulation virale

L'information essentielle est qu'il est plus que jamais important de respecter et faire respecter le confinement et les gestes barrières. Je sais que vous êtes vigilants, mais je sais aussi que la comparaison avec les autres régions où le pic épidémique est déjà à l'œuvre pourrait conduire à quelques relâchements de l'attention portée à votre protection comme à celles de ceux qui vous entourent. Et pourtant, ce n'est pas le moment de baisser la garde car il est clair que le virus circule sur notre territoire avec une incidence croissante, lentement mais sûrement comme en attestent les chiffres fournis par l'Agence régionale de santé dans son bulletin quotidien. Dans nos communes, les affections ne nécessitant pas hospitalisation mais dont la symptomatologie est très fortement évocatrice du coronavirus ne sont plus rares. Les tableaux cliniques, au regard de ce qui devient mieux connu aujourd'hui, ne laisse planer que peu de doute sur le lien avec le Coronavirus et nous devons avoir cela à l'esprit. C'est la raison pour laquelle, nous avons maintenu l'interdiction des marchés sur notre littoral. Il ne s'agit évidemment pas de s'alarmer, mais il s'agit de prendre en compte une réalité qui nous impose de maintenir les pratiques de distanciation, y compris lorsque progressivement le confinement sera allégé. Je joins à ce message une nouvelle présentation détaillée des gestes barrières utile notamment lors de nos passages chez les commerçants. Nous nous devons de penser à eux car ils sont les premiers exposés après les soignants et aidants. Ils vont pouvoir progressivement adapter leur caisse pour limiter les risques et porter des masques. Progressivement par prudence, chacun d'entre nous devra prendre aussi l'habitude d'en porter.


Quelques infractions aux consignes de confinement ayant été constatées et verbalisées par la gendarmerie, un affichage plus précis de l'interdiction d'accès au littoral, notamment, a été opéré. Ces infractions étaient encore peu nombreuses la semaine dernière mais force est de constater des écarts plus nombreux cette fin de semaine. Tenons bon au moins jusqu'au 15 avril et préparons-nous à respecter les modes opératoires qui seront proposés sur la base des scénarii de déconfinement les plus adaptés à chaque territoire.

Concernant les déplacements, un générateur d'attestation de déplacement dérogatoire qui permet de présenter le document sur votre smartphone est maintenant accessible en ligne sur le site : <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Elle vous évitera d'avoir à imprimer la dérogation si vous disposez d'un smartphone.

Continuité de la vie publique

Assurer la continuité de l'action publique, appliquer et faire appliquer les décisions de l'État, informer la population, appuyer la solidarité pour venir en aide aux personnes fragiles, aider les commerçants à faire respecter les mesures de distanciation, continuer, soyez-en assurés, de requérir toute notre mobilisation, élus et services de la mairie. Le télétravail, mis en place dès le début du confinement, est à ce titre très précieux. De même la permanence téléphonique et vos messages sont importants pour nous permettre de répondre au mieux à vos attentes et aux urgences, comme nous l'avons fait ensemble, par exemple, après la dernière tempête.

Le **CCAS** apporte le soutien nécessaire aux personnes les plus isolées ou fragiles. La prise en charge est étendue à toute personne émettant le souhait d'être aidée. Pour information, les retraités Agirc-Arrco de 70 ans et plus peuvent bénéficier d'une Aide à domicile momentanée prenant la forme d'une aide aux courses à raison de 5 heures/semaine (renouvelable en fonction des mesures de confinement) est possible en appelant le 

Dès que possible, une fois mise en place la protection des guichets et celle de nos agents, nous analyserons, en concertation avec La Poste, à quel moment notre **bureau de poste** pourra être ré-ouvert.

L'entretien des espaces verts attendra très probablement le moment où des mesures de déconfinement progressif seront préconisées sur notre territoire. Mais chacun aura à cœur j'en suis certaine de profiter de la période actuelle pour entretenir son trottoir.

Commerces et producteurs

Je remercie à nouveau les commerçants et les producteurs qui nous permettent un approvisionnement diversifié en ces moments difficiles. Je vous rappelle qu'une carte interactive mise en place par notre communauté d'agglomération permet d'accéder aux producteurs locaux qui y figurent (<http://carto.pornicagglo.fr/adws/app/7d978e4a-7419-11ea-92fd-3fd3ad6152a7/index.html?dummy=1585751400548>)

Le 6 Avril 2020
Pascale Briand
Maire des Moutiers en Retz

Permanence téléphonique de la commune : 02 40 82 72 05

Les numéros d'appel utiles pour les commandes dans les commerces

- Proxi : 02 51 74 61 88
- Poissonnerie : 02 40 64 69 46
- Boucherie : 02 40 82 72 31

Les sites de la communauté d'agglomération utiles à consulter

- **L'aide aux entreprises** : le service DevEvo est à disposition pour accompagner les entreprises en difficulté (problème administratifs, ...) - lien vers le post Facebook avec les coordonnées :
<https://www.facebook.com/pornicagglo/posts/2926903797352956>
- **Les violences intrafamiliales en cette période de crise** :
<https://www.facebook.com/pornicagglo/posts/2935839039792765>
- Lien vers la page Facebook <https://www.facebook.com/pornicagglo/>
- Lien vers le site internet : <http://www.pornicagglo.fr>

CONSEILS PRATIQUES POUR COMPLÉTER LES MESURES MISES EN PLACE PAR L'ÉTAT ET LIMITER LA DIFFUSION DU VIRUS SUR L'ESPACE PUBLIC

LE COMMERCE



POUR LES HYPERMARCHÉS ET MOYENNES SURFACES

Précautions pour les commerces où les clients sont encore amenés à manipuler des produits (ne concerne pas les boucheries, les boulangeries ou la distribution de paniers préparés)

▶ Éviter la propagation du virus entre les clients et avec les employés de caisse

- Se faire livrer les courses chez soi dans la mesure du possible, en particulier si on est une personne fragile.
- Éviter de venir faire ses courses si on présente des symptômes respiratoires.
- Faire respecter la **distance sociale d'au moins un mètre** entre chaque client, et dans la mesure du possible, organiser un sens de déplacement dans le commerce pour éviter les croisements de personnes.



• Inciter fortement les clients à se laver les mains

(solution hydro-alcoolique ou eau et du savon)

- En sortant de chez eux,
- En entrant dans le commerce et avant de prendre un chariot ou panier,
- En sortant du commerce,
- En arrivant chez eux et après avoir sorti de leurs emballages les produits.



• Ne pas porter de gants personnels dans le commerce.



• Ne pas manipuler les fruits et les légumes (ne pas remettre en rayon un produit déjà manipulé, un produit manipulé doit être obligatoirement pris). Information visible à l'attention des clients par panneaux dans les rayons.



▶ Protéger les employés de caisse et les clients

• Protection des employés par des plexiglas rigides au niveau des caisses.

• Proscrire l'usage des gants qui peuvent transmettre le virus d'un panier à un autre (sauf usage unique).



• Permettre aux employés de caisse de se désinfecter les mains (solution hydro-alcoolique) entre chaque client.



• Former les employés à respecter les gestes barrières.

• Faire porter un masque en tissu

(quand disponibles et modèle validé) par les employés en évitant de le toucher (dans ce cas les jeter immédiatement)



POUR LES MARCHÉS DE PLEIN AIR

▶ Recommandations complémentaires



• L'hygiène des mains systématique des clients à l'entrée et à la sortie du marché (solution hydro-alcoolique ou eau et savon).



• Le port systématique d'un masque en tissu validé (dès qu'ils seront disponibles), associé éventuellement à une visière et le respect des gestes barrières par le client, en évitant de porter la main au visage.



• L'identification d'un « parcours client » unidirectionnel, sans retour permettant aux clients de ne pas se croiser et de respecter la distance sociale.



• L'absence de manipulation des produits par les clients. Un produit touché devra être pris.



• Le service des aliments par le marchand.



• Lavage des mains régulier par le marchand.

• La mise en place de plexiglass rigides pour protéger le marchand si possible.

• L'affichage de ces principes à l'entrée du marché.

POUR LES DIFFÉRENTS TYPES DE « DRIVE »



C'est un dispositif qui doit monter en puissance car il permet de réduire considérablement les contacts entre les clients et aussi entre les salariés et clients.

1 - Les règles pour les usagers

- Le client à son arrivée ouvre son coffre et reste à distance à son arrivée.
- Le livreur contrôle le dispositif à distance (scanner du ticket de caisse).
- Le livreur met les produits dans le coffre et repart.
- Le client ferme son coffre.

2 - Pour la préparation de la commande

- Il n'est pas en contact avec le client.
- Il doit se laver les mains entre chaque commande.
- Il doit porter si possible un masque pour éviter de se porter les mains au visage et ensuite sur le risque de transmission manoportée vers la marchandise.



LES TRANSPORTS COLLECTIFS

▶ Les passagers



• Dans la période, il est préférable d'utiliser son propre véhicule (voiture, vélo...) pour les trajets autorisés par l'Etat, de préférer pour les soignants et personnels médico-sociaux des offres spécifiques développées par nombre de collectivités.



• Il faut prendre l'habitude d'emporter avec soi un savon et une bouteille d'eau, ou un flacon de gel hydro-alcoolique pour se laver ses mains en entrant et en sortant du bus ou de sa voiture.

Propositions pour celles et ceux qui doivent absolument utiliser les transports en commun et pour les exploitants de ces services

- La désinfection, deux fois par jour, des bus et des tramways, est fortement souhaitable, avec un produit détergent désinfectant virucide.
- L'auto-nettoyage des bus et des tramways par les usagers serait certainement intéressante à tester avec gels hydro-alcooliques ou lingettes désinfectante alcoolisée pour qu'ils se désinfectent les mains, voire qu'ils nettoient les barres de maintien.
- Le strict respect des fréquentations maximales est essentiel. Ne doivent être présents dans les bus que ceux qui doivent vraiment se déplacer.
- Prevoir des affichages indiquant la jauge maximale du bus et invitant les voyageurs à ne pas monter si elle est dépassée.



▶ Les conducteurs

- Ces conseils valent aussi pour les conducteurs privés, qui doivent être protégés des passagers et de leurs collègues (par exemple jamais plus de deux personnes dans l'habitacle d'une camionnette ou d'un camion si la distance sociale de 1m peut être respectée).
- En cas de changement de chauffeur, désinfecter volant, levier de vitesse et boucle de ceinture de sécurité.

LES SERVICES PUBLICS

- Plexiglas, hygiaphone et masques dès que possible pour le personnel devant rester en contact avec le public.
- Nettoyage régulier des surfaces utilisées avec un gel hydro-alcoolique ou un produit détergent-désinfectant en spray prêt à l'emploi.
- Réduction à minima des échanges de documents, lavage ou désinfection des mains avant et après échanges de documents.

Proposition d'un groupe de soutien scientifique de Loire-Atlantique

PORTE-PAROLE : Didier LEPELLETIER, chef du service de Bactériologie-Hygiène du CHU de Nantes et expert auprès du Haut-Conseil de la santé publique

- Michel MARJOLET, professeur honoraire, ancien chef de service de parasitologie au CHU de Nantes.
- Michel BLANCHE, médecin-chef, ancien directeur du service de santé du SDIS 44
- Pierre de ROTALIER, professeur agrégé du service de santé des armées, médecin de prévention pour les personnels de l'université.
- Ronan DANTEC, sénateur de Loire-Atlantique, vétérinaire de formation.

Presse Océan

Infographie PO - Cécile G.